

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 02 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.service.eaufrance.fr, rubrique l' « Observatoire ».

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT.

Communauté de Communes de La terre des 2 caps
Le Cardo 62250 MARQUISE
eau.assainissement@terredes2caps.com
03.21.87.57.57- www.terredes2caps.fr



QUELQUES ELEMENTS CONTEXTUELS

Quel cadre réglementaire ?

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) a été instauré par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Son contenu qui était auparavant défini par le décret du 6 mai 1995 a été modifié par les décrets et arrêtés du 2 mai 2007.

Quels sont les objectifs du RPQS ?

Le RPQS est un outil de communication entre les élus de la collectivité en charge du service et les abonnés, élaboré dans un but de transparence de la gestion du service. Il doit être présenté en conseil communautaire de la communauté de communes avant le 30 septembre de l'année suivante de l'exercice concerné. Il est ensuite transmis à chacune des communes adhérentes pour être présenté aux conseils municipaux avant le 31 décembre. Enfin, la collectivité est chargée de mettre à disposition le rapport aux usagers au travers de ses différents canaux de communication.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé un observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Ce dernier a été mis en place et piloté par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), aujourd'hui appelée l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, ont complété le dispositif du RPQS par des indicateurs de performance qui doivent être intégrés obligatoirement depuis l'année 2009. Ces indicateurs doivent être ensuite renseignés sur le portail internet de l'AFB (plateforme de saisie SISPEA), qui constitue un élément du système national d'information sur l'eau.

Pourquoi des indicateurs de performance ?

Pour une collectivité, calculer ses indicateurs, c'est: Porter un regard objectif sur l'efficacité de son service, Réfléchir au moyen d'améliorer sa performance, Rendre compte de façon simple et transparente à ses abonnés.

QUELQUES ELEMENTS DE LANGAGE

AC : Assainissement collectif,

AFB : Agence Française de la Biodiversité,

ANC : Assainissement non collectif,

CBPO : Charge brute de pollution organique maximale entrante

DBO₅ : Demande biologique en Oxygène sur 5 jours,

DCO : Demande chimique en Oxygène,

DDT : Direction Départementale des territoires,

EH : équivalent habitant.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

MES : Matière en suspension,

N : Azote

NGL : C'est la somme de toutes les formes d'azote différentes contenues dans un échantillon, c'est-à-dire l'azote Total Kjeldhal (NTK) et de l'azote oxydé (nitrite + nitrate)

NH₄⁺ : Azote ammoniacal,

NTK : Azote total Kjeldahl qui est la somme de l'azote ammoniacal et de l'azote organique

PFAC : Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif,

pH : Potentiel hydrogène,

Pt : Phosphore total

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service,

SIRB : Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues,

STEU : Stations de traitement des Eaux usées,

tMS : Tonne de matière sèche.

LES CHIFFRES CLES

Chiffres clés



13 958

Nombre d'habitants desservis



5 501

Nombre d'abonnés
(clients)



9

Nombre d'installations de
dépollution



81,1

Longueur du réseau
(km)



436 773

Volume traité
(m³)

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	7
1.1. Présentation du territoire desservi	7
1.2. Mode de gestion du service	7
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	9
1.4. Nombre d'abonnés ([VP056]).....	9
1.5. Volumes facturés.....	10
1.6. Détail des imports et exports d'effluents.....	11
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	11
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)	12
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	13
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	22
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	22
2.1. Modalités de tarification	22
2.2. Facture d'Assainissement type (D204.0).....	27
2.3. Recettes.....	32
3. Indicateurs de performance	33
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	33
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2).....	34
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	34
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	35
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	35
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	36
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	37
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	37
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	38
3.10. Conformité des performances des équipements de station d'épuration.....	39
3.11. Indice de connaissances des rejets au milieu naturel (P255.3) :.....	40
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	41
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	41
3.14. Taux de réclamation (P258.1).....	41
4. Financement des investissements	42
4.1. Montants financiers	42
4.2. Etat de la dette du service.....	42

4.3.	Amortissements	42
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	43
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	43
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	44
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	44
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf L1115-1-1 du CGCT).....	44
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	45

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Modalité de gestion de l'Assainissement sur le territoire de La terre des 2 caps en 2020 8

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service de l'Assainissement est géré au niveau intercommunal depuis le transfert de compétence des communes à La terre des 2 caps au 1^{er} janvier 2019.

La terre des 2 caps est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Les compétences liées au service de l'Assainissement collectif sont les suivantes

Compétence	CCT2C
Collecte	Oui
Transport	Oui
Dépollution	Oui
Contrôle de raccordement	Oui
Élimination des boues produites	Oui

Les territoires desservis par le service de l'Assainissement collectif sont les communes suivantes :

- Ambleteuse,
- Audresselles,
- Audinghen,
- Beuvrequen,
- Ferques,
- Landrethun Le Nord,
- Leubringhen,
- Leulinghen Bernes,
- Marquise,
- Réty,
- Rinxent,
- St Inglevert,
- Wissant.

Un règlement de service existait au préalable sur les communes concernées. Un nouveau règlement de service est en cours de définition à l'échelle de l'intercommunalité.

1.2. Mode de gestion du service

Ce sont 13 communes qui sont aujourd'hui gérées par l'intercommunalité concernant l'assainissement collectif des eaux usées :

- Gestion en régie de l'assainissement collectif par la CCT2C :
 - o Audresselles,
 - o Audinghen,
 - o Beuvrequen,
 - o Ferques,
 - o Landrethun Le Nord,
 - o Leulinghen Bernes,
 - o Marquise,
 - o Réty,
 - o Rinxent,
 - o Wissant,

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - 2020

- Gestion en régie de l'assainissement collectif par le Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues :
 - o Leubringhen,
 - o St Inglevert,
- Gestion en Délégation de Service Public de l'assainissement collectif :
 - o Ambleteuse.

La gestion des eaux usées est non collective à 100% sur les communes suivantes :

- Audembert,
- Bazinghen,
- Havelinghen,
- Maninghen Henne,
- Offrethun,
- Tardinghen,
- Wacquiringhen,
- Wierre Effroy.

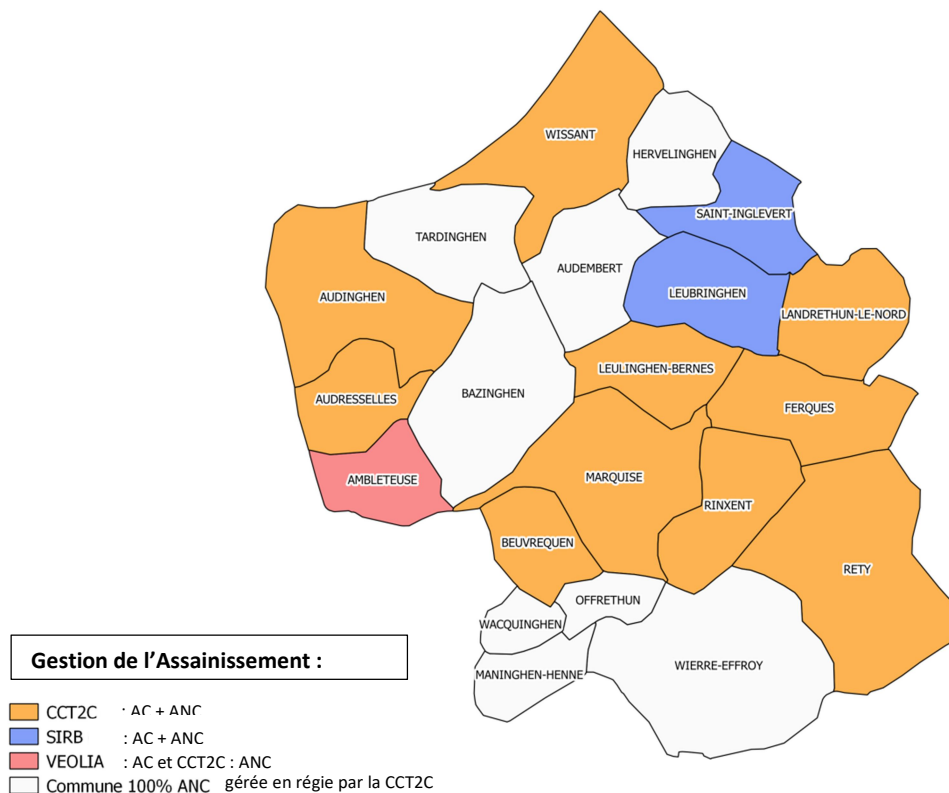


Figure 1 : Modalité de gestion de l'Assainissement sur le territoire de La terre des 2 caps en 2020

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 958 habitants au 31/12/2020.

La population desservie par la régie de l'Assainissement collectif se répartit ainsi :

Commune	Nombre d'habitants desservis		Variation en %
	2019	2020	
Adresselles	1 320	1 478	12%
Audinghen	1 053	1 228	17%
Beuvrequen	415	450	8%
Ferques	760	895	18%
Landrethun Le Nord	343	343	0%
Leulinghen Bernes	100	140	40%
Marquise	4 643	4 893	5%
Réty	618	690	12%
Rinxent	1 445	1 453	1%
Wissant	2 248	2 390	6%
TOTAL	12 945	13 958	5%

Les données liées à la commune de Landrethun Le Nord ont été affinées par rapport au rapport de 2019.

Le nombre d'habitants desservis a été calculé en considérant un nombre moyen d'habitants par foyer de 2,5 personnes et le nombre de personnes étant abonnées à la régie de l'Assainissement.

1.4. Nombre d'abonnés ([VP056])

Les abonnées domestiques et assimilées sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'Article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'Assainissement collectif dessert 5 501 abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés à la régie d'Assainissement des eaux usées est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés		Variation en %
	2019		
Audresselles	528	537	2%
Audinghen	421	462	10%
Beuvrequen	166	167	1%
Ferques	304	301	-1%
Landrethun Le Nord	259	256	-1%
Leulinghen Bernes	40	43	8%
Marquise	1857	1988	7%
Réty	247	248	0%
Rinxent	578	607	5%
Wissant	899	892	-1%
TOTAL	5299	5501	4%

Ces données ont été transmises par les délégataires en charge de l'eau potable responsable de la facturation des redevances Assainissement sur l'emprise des anciens syndicats du Witherthun, d'Ambleteuse et du Syndicat d'Hardinghen.

1.5. Volumes facturés

Commune	Volumes facturés en m ³		Variation en %
	2019	2020	
Audresselles	36 200	35 496	-2%
Audinghen	34 650	35 776	3%
Beuvrequen	13 060	13 419	3%
Ferques	22 279	20 619	-7%
Landrethun Le Nord	14 681	15 251	4%
Leulinghen Bernes	2 640	3 048	4%
Marquise	233 000	198 773	-15%
Réty	18 766	18 659	-1%
Rinxent	35 300	38 285	8%
Wissant	69 681	57 447	-18%
Total facturé aux abonnés	480 257	436 773	-9%

Ces données ont été transmises par les délégataires en charge de l'eau potable responsable de la facturation des redevances Assainissement sur l'emprise des anciens syndicats du Witerthun, d'Ambleteuse et du Syndicat d'Hardinghen.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés en m ³		Variation en %
	2019	2020	
Beuvrequen vers la STEP de Marquise	100	100	0%
Réty vers Marquise		100	
Total des volumes exportés	100	200	100%

Un export d'effluent a été nécessaire de Réty vers Marquise du fait du contexte sanitaire. En effet, afin de permettre leur épandage il était nécessaire que les boues soient chaulées et ceci n'était possible que sur la Station d'épuration de Marquise. Ceci a été mis en œuvre après validation des services de la Police de l'eau.

Volumes importés sur la STEP de Marquise depuis	Volumes importés en m ³		Variation en %
	2019	2020	
La STEP Beuvrequen	100	100	0%
La STEP d'Ambleteuse		181.5	
La STEP de Réty		100	
Matière de vidange	1560	635	-60%
Total des volumes importés	1660	1016.5	-40%

Pour la même raison que celle exposée précédemment, il a été nécessaire de transférer les boues de la station d'Ambleteuse vers celle de Marquise afin de les chauler pour ensuite permettre leur épandage.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé publique au 31/12/2018 : (au 31/12/2017).

1 seule entreprise est concerné par un déversement d'eaux usées non domestiques.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Commune	Type	Linéaire en km		Variation en %
		2019	2020	
Audresselles	Réseau séparatif	8.482	8.482	0
	Réseau unitaire			
Audinghen	Réseau séparatif	9.627	9.627	0
	Réseau unitaire			
Beuvrequen	Réseau séparatif	3.066	3.066	0
	Réseau unitaire			
Ferques	Réseau séparatif	15.2	17.4	14%
	Réseau unitaire			
Landrethun Le Nord	Réseau séparatif	4.044	4.044	0
	Réseau unitaire			

La seule extension de réseau réalisé a concerné la commune de Ferques Rue Louis Le Sénéchal et Andrés Peret.

Commune	Type	Linéaire en km		Variation en %
		2019	2020	
Marquise, Rinxent, Leulinghen Bernes	Réseau séparatif	23.215	23.215	0
	Réseau unitaire			
Réty	Réseau séparatif	4.158	4.158	0
	Réseau unitaire			
Wissant	Réseau séparatif	4.53	4.53	0
	Réseau unitaire	6.55	6.55	
TOTAL	Réseau séparatif	78.884		
	Réseau unitaire			

La connaissance actuelle du réseau d'assainissement collectif ne permet pas de définir précisément la répartition entre les réseaux séparatifs et unitaires de certaines communes. Un programme de cartographie sera progressivement mis en œuvre à l'échelle de la CCT2C pour affiner ces connaissances.

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir PR Gris Nez	Audinghen	
Déversoir d'orage	Wissant	
Déversoir d'orage Avenue Ferber Amont	Marquise	
Déversoir d'orage Avenue Ferber Aval	Marquise	
Déversoir d'orage Rue Jules Ferry	Marquise	
Déversoir d'orage Avenue Beaupré	Marquise	
Déversoir d'orage PR Le Hure	Ferques	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées :



STEU n°1 : Audinghen Station du bourg

Code Sandre de la Station : 014020800000

Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf annexe)		Filtres à sable				
Commune d'implantation :		Audinghen				
Lieu dit		Watermel				
Capacité nominale STEU en EH		1 250				
Nombre d'abonnés raccordés		421 au cumulé avec la station du gris nez				
Nombre d'habitants raccordés		1001 au cumulé avec la station du gris nez				
Débit de référence journalier admissible en m³/j						
CBPO		69.9kg DBO ₅ /j – 1165 EH				
Prescription de rejet						
Soumise à		Autorisation en date du...				
		Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau du Watermel				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		Et/ou		Rendement (%)	
DBO₅	25					
DCO	125					
MES	35					
Prescription de rejet						
Date du bilan	Conformité	DBO₅	DCO	MES	NGL	Pt
06/2020	Oui	6	37	17	61.96	7.4
07/2020	Non	22	90	59	104	16
08/2020	Oui	16	30	24	69.27	8.8
10/2020	Oui	8	49	24	50.68	6.7



STEU n°2 : Audinghen Station du Gris Nez

Code Sandre de la Station : 010780600000

Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf annexe)		Filtre à sable				
Commune d'implantation :		Audinghen				
Lieu dit		Gris Nez				
Capacité nominale STEU en EH		750				
Nombre d'abonnés raccordés		421 au cumulé avec la station du gris nez				
Nombre d'habitants raccordés		1001 au cumulé avec la station du gris nez				
Débit de référence journalier admissible en m³/j						
CBPO		108.5 kg DBO ₅ /j – 1808 EH				
Prescription de rejet						
Soumise à		Autorisation en date du...				
		Déclaration en date du				
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau des Anguilles				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou			Rendement (%)	
DBO₅	35	ou			60%	
DCO	200				60%	
MES					50%	
Prescription de rejet						
Date du bilan	Conformité	DBO₅	DCO	MES	NGL	Pt
08/2020	Oui	5	38	28	78	5.1



STEU n°3 : Audresselles

Code Sandre de la Station : 010506400000

Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf annexe)		Lagunage				
Commune d'implantation :		Audresselles				
Lieu dit						
Capacité nominale STEU en EH		1 433				
Nombre d'abonnés raccordés		528				
Nombre d'habitants raccordés		1256				
Débit de référence journalier admissible en m3/j						
CBPO		58.4 kg DBO ₅ /j – 974 EH				
Prescription de rejet						
Soumise à		Autorisation en date du...				
		Déclaration en date du				
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau de Selles				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou		Rendement (%)		
DBO₅	35					
DCO	200					
Prescription de rejet						
Date du bilan	Conformité	DBO₅	DCO	MES	NGL	Pt
09/20	Non	60	247	120	52.17	7
10/20	Oui	29	108	38	27.01	4.6



STEU n°4 : Beuvrequen

Code Sandre de la Station : 01402510000

Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf annexe)		Disques biologiques				
Commune d'implantation :		Beuvrequen				
Lieu dit						
Capacité nominale STEU en EH		600				
Nombre d'abonnés raccordés		166				
Nombre d'habitants raccordés		395				
Débit de référence journalier admissible en m³/j		71				
CBPO		19 kg DBO ₅ /j – 319 EH				
Prescription de rejet						
Soumise à		Autorisation en date du...				
		Déclaration en date du 04/07/2017				
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau des Danses Breuille				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou			Rendement (%)	
DBO₅	25					
DCO	125					
MES	35					
NGL	10					
pH	Entre 5.5 et 8.5					
Prescription de rejet						
Date du bilan	Conformité	DBO₅	DCO	MES	NGL	Pt
07/20	Oui	9	79	23	42.7	8.7



STEU n°5 : Ferques

Code Sandre de la Station : 014027800000

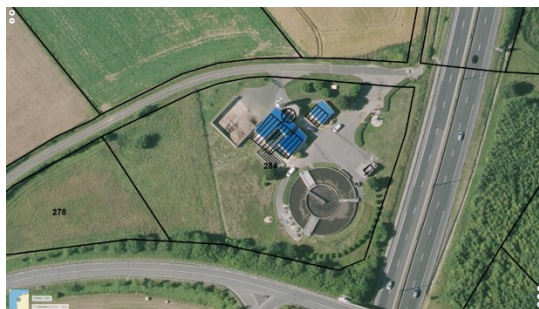
Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf annexe)		Boues activées				
Commune d'implantation :		Ferques				
Lieu dit						
Capacité nominale STEU en EH		2 500				
Nombre d'abonnés raccordés		304				
Nombre d'habitants raccordés		723				
Débit de référence journalier admissible en m³/j		83				
CBPO		41 kg DBO ₅ /j – 675 EH				
Prescription de rejet						
Soumise à		Autorisation en date du...				
		Déclaration en date du 28/11/2008				
Milieu récepteur du rejet		Le Crembreux				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou			Rendement (%)	
DBO₅	25					
DCO	125					
MES	35					
NGL	20					
pH	Entre 5.5 et 8.5					
Prescription de rejet						
Date du bilan	Conformité	DBO₅	DCO	MES	NGL	Pt
02/2020	oui	3	44	3.8	7	5.8
03/2020	oui	3	34	2		
05/2020	oui	3	34	5.4	2.2	7.3
06/2020	oui	3	35.9	2.1		
07/2020	oui	6	30	2		
09/2020	oui	3	30	2		
10/2020	oui	3	56	8.7		
11/2020	oui	3	40	3.7	9.4	7



STEU n°6 : Landrethun Le Nord

Code Sandre de la Station :010828800000

Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf annexe)		Filtres à roseaux				
Commune d'implantation :		Landrethun Le Nord				
Lieu dit						
Capacité nominale STEU en EH		1300				
Nombre d'abonnés raccordés		259				
Nombre d'habitants raccordés		616				
Débit de référence journalier admissible en m³/j		143				
CBPO		30 kg DBO ₅ /j – 492 EH				
Prescription de rejet						
Soumise à		Autorisation en date du...				
		Déclaration en date du				
Milieu récepteur du rejet						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou			Rendement (%)	
DBO₅	25	ou			90	
DCO	125	ou			80	
MES	30	ou			90	
NGL	20	ou			80	
NH₄⁺	5	ou			80	
Prescription de rejet						
Date du bilan	Conformité	DBO₅	DCO	MES	NGL	Pt
06/2020	oui	20	101	21	102.6	15
07/2020	oui	17	84	16	82	14



STEU n°7 : Marquise-Rinxent

Code Sandre de la Station :011195900000

Caractéristiques générales

Type de traitement (cf annexe)	Boues activées
Commune d'implantation :	Marquise
Lieu dit	Pont Pierré
Capacité nominale STEU en EH	8000
Nombre d'abonnés raccordés	2 475
Nombre d'habitants raccordés	5887
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2 852
CBPO	475 kg DBO ₅ /j – 7 913 EH

Prescription de rejet

Soumise à	Autorisation en date du 28/12/2006		
	Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	ou	90
DCO	90	ou	80
MES	30	ou	90
NGL	15	ou	80
pH	Entre 5.5 et 8		
NH ₄ ⁺	5	ou	80
Pt	2	ou	80

Prescription de rejet

Date du bilan	Conformité	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
01/2020	Oui	3	32	5.1		
02/2020	Oui	3	32	2	4.6	3.8
03/2020	Oui	3	46	3.4		
05/2020	Oui	3	33	12	2.1	4.5
06/2020	Oui	3.5	41	4.7		
07/2020	Oui	2.8	43	3		
08/2020	Oui	5	53	6.9	5.1	4.1
09/2020	Oui	8	56	24		
10/2020	Non	91	213.9	33.5		
11/2020	Oui	4	49	7	6.7	3.9



STEU n°8 : Réty

Code Sandre de la Station : 010832500000

Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf annexe)		Boues activées				
Commune d'implantation :		Réty				
Lieu dit						
Capacité nominale STEU en EH		1400				
Nombre d'abonnés raccordés		247				
Nombre d'habitants raccordés		588				
Débit de référence journalier admissible en m³/j		154				
CBPO		17 kg DBO ₅ /j – 281 EH				
Prescription de rejet						
Soumise à		Autorisation en date du...				
		Déclaration en date du				
Milieu récepteur du rejet						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		Et/ou		Rendement (%)	
DBO₅	25				70	
DCO	125				75	
MES	35				90	
NGL	15					
Prescription de rejet						
Date du bilan	Conformité	DBO₅	DCO	MES	NGL	Pt
03/2020	oui	3	38	2	1.8	5.8
06/2020	oui	3	43	2.6	2.7	9.8
09/2020	oui	3	34	4.9	2.6	8.2
11/2020	oui	3	30	2.1	2	5.7



STEU n°9 : Wissant

Code Sandre de la Station : 011007500000

Caractéristiques générales						
Type de traitement (cf annexe)		Disques biologiques + filtres à sable				
Commune d'implantation :						
Lieu dit						
Capacité nominale STEU en EH		4650				
Nombre d'abonnés raccordés		899				
Nombre d'habitants raccordés		2 138				
Débit de référence journalier admissible en m³/j		1 176				
CBPO		169 kg DBO ₅ /j – 2815 EH				
Prescription de rejet						
Soumise à		Autorisation en date du...				
		Déclaration en date du				
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau des nains				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Et/ou		Rendement (%)		
DBO₅	20	ou		80		
DCO	90	ou		80		
MES	30	ou		90		
Prescription de rejet						
Date du bilan	Conformité	DBO₅	DCO	MES	NGL	Pt
01/2020	oui	5	33	5.2		
02/2020	oui	4	30	4.8		
05/2020	oui	3	38	8.1		
06/2020	non	5	55.2	2.7	58.2	6.1
07/2020	oui	6.2	71.4	3.9	50.6	5.9
08/2020	oui	7	64.7	7	60	9.2
09/2020	oui	8	48	8	48	7.5
11/2020	oui	5	44	6		

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Quantité en tMS	
	2019	2020
Audinghen Bourg		
Audinghen Gris Nez		
Audresselles		
Beuvrequen	6.84	3.731
Ferques	7,96	7.43
Landrethun Le Nord		
Marquise	172.57	202.8
Réty	8.03	6.34
Wissant		10.75
Total	195.4	231.051

1.10.2. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Quantité en tMS	
	2019	2020
Audinghen Bourg		
Audinghen Gris Nez		
Audresselles		
Beuvrequen	6.84	3.731
Ferques	7.96	7.43
Landrethun Le Nord		
Marquise	172.57	202.8
Réty		6.34
Wissant		
Total	187.37	220.301

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation dite part fixe (abonnement, etc).

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - 2020

Les tarifs applicables sont les suivants, ils n'ont pas évolué depuis 2019 :

		Au 01/01/2020
Frais d'accès au service	Adresselles	Sans objet
	Audinghen	
	Beuvrequen	
	Ferques	
	Landrethun Le Nord	
	Leulinghen Bernes	
	Marquise	
	Réty	
	Rinxent	
	Wissant	
Participation pour le Raccordement au réseau d'Assainissement	Adresselles	1800€TTC Au 23/01/2020
	Audinghen	
	Beuvrequen	
	Ferques	
	Landrethun Le Nord	
	Leulinghen Bernes	
	Marquise	
	Réty	
	Rinxent	
	Wissant	
Participation aux frais de branchement	Adresselles	15mm : 1600€ HT 20 mm : 1650 € HT 30 mm : 1800 € HT Au 30/04/2020
	Audinghen	
	Beuvrequen	
	Ferques	
	Landrethun Le Nord	
	Leulinghen Bernes	
	Marquise	
	Réty	
	Rinxent	
	Wissant	

Le prix au m³ indiqué ci-après a été défini en considérant une facture moyenne de 120m³.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - 2020

Audinghen		
TARIFS	2019	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)	60	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1.68	1.68
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10%	10%
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	2,63	2,63
Audresselles		
TARIFS	2019	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)	107.32	107.32
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1.12	1.12
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	2,45	2,45
Beuvrequen		
TARIFS	2019	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)	95.2	95.2
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	3.37	3.37
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	4,81	4,81
Ferques		
TARIFS	2018	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)		60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		2.83
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	3,89	3,89

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - 2020

Landrethun Le Nord		
TARIFS	2019	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)	60	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2.17	2.17
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	3,17	3,17
Leulinghen Bernes		
TARIFS	2019	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)	60	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2.67	2.67
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	3,72	3,72
Marquise et Rinxent		
TARIFS	2019	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)	60	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	4	4
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	5,18	5,18
Réty		
TARIFS	2019	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)	60	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2.68	2.68
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	3,73	3,73

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - 2020

Wissant		
TARIFS	2019	2020
PART DE LA COLLECTIVITE		
Part Fixe (€ HT/an)	60	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1.66	1.66
PART DU DELEGATAIRE		
SANS OBJET		
TAXES ET REDEVANCES		
Taux de TVA	10	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0.21	0.21
Prix TTC au m³	2,61	2,61

Les délibérations fixant les différents tarifs sont les suivants :

Commune	Délibérations liées au transfert de compétence
Ambleteuse	23/01/2020
Audinghen	29/10/2018
Audresselles	inchangée
Beuvrequen	19/12/2018
Ferques	27/11/2018
Landrethun-le-Nord	12/10/2018
Leulinghen-Bernes	27/09/2018
Réty	23/01/2020
Wissant	23/01/2020
Marquise	02/10/2018
Rinxent	02/10/2018

2.2. Facture d'Assainissement type (D204.0)

Audinghen	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,68
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	261,6
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	315,48
Prix TTC au m³	2,63
Audresselles	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	107,32
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,12
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	241,72
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	293,612
Prix TTC au m³	2,45

Beuvrequen	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	95,2
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	3,37
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	499,6
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	577,28
Prix TTC au m³	4,81
Ferques	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,83
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	399,6
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	467,28
Prix TTC au m³	3,89

Landrethun Le Nord	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,17
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	320,4
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	380,16
Prix TTC au m³	3,17
Leulinghen Bernes	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,67
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	380,4
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	446,16
Prix TTC au m³	3,72

Marquise et Rinxent	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	4
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	540
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	621,72
Prix TTC au m³	5,18
Réty	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	2,68
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	381,6
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	447,48
Prix TTC au m³	3,73

Wissant	
TARIFS	2020
PART DE LA COLLECTIVITE	
Part Fixe (€ HT/an)	60
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,66
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	259,2
TAXES ET REDEVANCES	
Taux de TVA	10
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	0,21
Montant HT des redevances de la facture de 120 m3	25,2
Total	312,84
Prix TTC au m³	2,61

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

La compétence Assainissement des eaux usées a été transférée des communes à La communauté de communes le 01^{er} janvier 2020. Il a donc été nécessaire de revoir la tarification de nombreuses communes afin de s'assurer d'un budget équilibré en 2019. Les tarifs n'ont pas évolués en 2020. Ceux-ci seront amenés à évoluer en 2021 ceci afin de permettre de déployer le programme d'investissement voté en novembre 2020 par les élus et nécessaire pour répondre aux enjeux techniques et réglementaires de la régie de l'Assainissement.

2.3. Recettes

Types de recettes	2019 en € TTC	2020 en € TTC	Variation en %	Commentaires
Recette eaux usées aux usagers domestiques	1 874 294	1 585 150	-15%	Recettes sans intégrer les redevances pollutions et modernisations des réseaux
<i>dont abonnements</i>				
Recette eaux usées aux usagers non domestiques	-			
<i>Dont abonnement</i>				
Recette pour boues et effluents importés	34 654	13 010	- 62%	Dépotage
Régularisation (+/-)				
TOTAL recettes de facturation	1 908 947	1 598 160		
Recettes de raccordement	25 200	39 600	+ 57%	PFAC
Prime de l'Agence de l'eau	0	35 836		Prime épuratoire + autres primes
Contribution au titre des eaux pluviales	0			
Recettes liées aux travaux	2800	x		
Contrôles et diagnostics	25 142	50 232		
Autres recettes		8 100	- 68%	
TOTAL autres recettes	53 142	133 768		
Total des recettes	1 962 089	1 731 928		

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est le suivant par commune :

Taux de desserte	Taux de desserte 2019 %	Nouveaux raccordés contrôlés en 2020	Nombre d'abonnés desservis 2020	Nombre d'abonnés potentiels	Taux de desserte 2020 %
Audresselles	100%		528	591	91%
Audinghen	100%	2	421	491	94%
Beuvrequen	95%		166	193	87%
Ferques	50%	1	304	678	44%
Landrethun Le Nord	59%	3	259	309	83%
Leulinghen Bernes	52%		40	116	37%
Marquise	88%	1	1 857	2558	78%
Réty	42%	4	247	634	39%
Rinxent	49%	4	578	1374	44%
Wissant	72%	30	899	975	91%

En 2020, ce sont 93 nouveaux raccordements qui ont été contrôlés sur l'ensemble du territoire.

A l'échelle du territoire, sur les communes dotées d'un zonage d'Assainissement le taux de desserte en zonage AC est de 76 % en moyenne pondérée.

Sur certaines communes les programmations d'extension de réseau ont dû être stoppées du fait du contexte financier dégradé dans lequel s'est fait le transfert de compétences.

Ces programmes d'extension de réseau pourront reprendre en 2021 du fait de l'évolution tarifaire à venir.

Un travail est également en cours afin de s'assurer que l'ensemble des personnes raccordées ou étant raccordables au réseau d'Assainissement collectif sont bien recensés comme abonnés.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2)

		Exercice 2020
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci –dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10
+10	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10
+10	localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs, ...)	10
+10	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	0
+10	Définition et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0
+10	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10
+10	Existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0
+10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	0
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice		

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de 60.

La communauté de communes de La terre des 2 caps est nouvellement compétente au 01^{er} janvier 2020. Un travail est en cours afin d'identifier l'ensemble des données existantes ce jour pour chacun des réseaux d'assainissement collectif du territoire.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Pour les réseaux collectant une charge >2000EH

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Taux de desserte	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité
Ferques	37	Conforme	41	Conforme
Marquise	361	Conforme	475	Conforme
Wissant	210	Conforme	169	Conforme

L'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Pour les réseaux collectant une charge >2000EH

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Taux de desserte	2019		2020	
	Charge brute de pollution reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité	Charge brute de pollution reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité
Ferques	37	Conforme	41	Conforme
Marquise	361	Conforme	475	Conforme
Wissant	210	Conforme	169	Conforme

L'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Pour les réseaux collectant une charge >2000EH

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Taux de desserte	2019		2020	
	Charge brute de pollution reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité	Charge brute de pollution reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité
Ferques	37	Conforme	41	Conforme
Marquise	361	Non conforme	475	Non conforme
Wissant	210	Conforme	169	Conforme

L'indice global de conformité de performance des ouvrages d'épuration est 31.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Beuvrequen		
Filière mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU	Conforme	3.73
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	Conforme	3.73

Ferques		
Filière mises en oeuvre		tMS
Valorisation Agricole	Conforme	0
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	Conforme	0

Marquise		
Filière mises en oeuvre		tMS
Valorisation Agricole	Conforme	149.88
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	Conforme	149.88

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

$$= \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

La valorisation agricole des boues se fait dans le cadre de plans d'épandage approuvés.

La valorisation des boues a été fortement impactée en 2020 par le contexte sanitaire. En effet, la réglementation ne permettait pas l'épandage de boues non hygiénisées. C'est pourquoi aucune boue n'a été épandue sur Ferques.

2020 aurait dû être la première année d'épandage de Réty. Ceci n'a pas été possible du fait du contexte. 100 tonnes de boues ont été rapatriées après accord de la Police de l'eau sur Marquise pour être traitées et stockées de façon différenciée par rapport à celle de Marquise. Elles pourront être épandues par la suite conformément au plan d'épandage en cours.

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Taux de débordement des effluents pour 10 000 hab

$$= \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0%.

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifique ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre pente, racines, déversement anormal par

temps sec, odeurs, mauvais écoulement, ...) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, ...).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et, si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public, dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 :

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100km de réseau} = \frac{\text{Nbre de points noirs}}{\text{linéaire de réseau de collecte hors branchement}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 1,2 par 100km de réseau.

Le point noir du réseau est le PR FERBER. Des travaux seront engagés en 2021 pour y remédier.

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	Taux moyen de renouvellement de réseau
Audresselles	0	0
Audinghen	0	0
Beuvrequen	0	0
Ferques	0	0
Landrethun Le Nord	0	0
Leulinghen Bernes	0	0
Marquise	0	0
Réty	0	0
Rinxent	0	0
Wissant	0	0

Au cours du dernier exercice ce sont au total 0 km de linéaire de réseau qui ont été renouvelés.

Il n'est pas possible de définir le pourcentage moyen de renouvellement du fait de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 de La terre des 2 caps.

De plus les conditions financières actuelles de la Régie de l'Assainissement ne permettent pas le déploiement d'investissements conséquents.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\begin{aligned} & \text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} \\ & = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4} + L_{N-5}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100 \end{aligned}$$

Pour l'exercice, le taux moyen de renouvellement des réseaux sur l'ensemble du territoire est de 0%.

3.10. Conformité des performances des équipements de station d'épuration

Indicateurs uniquement pour les STEU d'une capacité supérieure à 2000EH

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de celle – ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000EH selon la formule suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Conformité des performances des équipements d'épuration} \\ & = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100 \end{aligned}$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs des STEU concernant sont les suivants :

Exercice	% de conformité 2019	2020		% de conformité 2020
		Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	
Audinghen Bourg	25	4	3	75
Audinghen Gris Nez	0	1	1	100
Adresselles	0	1	0	0
Beuvrequen	50	1	1	100
Ferques	100	12	12	100
Landrethun Le Nord	100	2	2	100
Marquise - Rinxent	83	12	11	92
Réty	100	4	4	100
Wissant	90	10	10	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 96.

3.11. Indice de connaissances des rejets au milieu naturel (P255.3) :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème suivant :

		Exercice 2020
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20
10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel,	10
20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	10
30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30
Les 80 points ci –dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10
+10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NA
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est de 110.

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculées selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée de l'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	2019	2020
Encours de la dette en € (banques)	10 671 000	10 142 752
Encours de la dette AEAP	3 821 421	3 821 421
Épargne brute annuelle en €	1 039 418	729 731
Durée d'extinction de la dette en années	13.94 ans	19.14 ans

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont considérées ici que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchement et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif de non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés en € au titre de l'année précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	2020
Montant d'impayé en € au titre de l'année précédente tel que connu au 31/12 de l'année en cours	14 099
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année précédente	1 959 290
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement de l'année précédente	0.72%

3.14. Taux de réclamation (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'Assainissement collectif à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues : **oui / non**

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 5

$$\text{Taux de réclamation} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamation est de 1 pour 1000 abonnés.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1. Montants financiers

	2019	2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	313 132.07	
Montant des subventions en €	21 600	4000
Montants des contributions du budget générales en €	Sans objet	

Les seules subventions perçues en 2020 sont liées aux aides exceptionnelles perçues dans le cadre de la gestion des boues en contexte COVID.

Du fait des conditions financières dans lesquels le transfert de compétence a été réalisé, il n'a pas été possible de réaliser des investissements importants en 2020.

Certains travaux ont été lancés en 2021 et seront terminés en 2020.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) (banques)	10 671 000	10 142 752
Encours de la dette AEAP	3 821 421	3 821 421
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	575 513
	En intérêts	436 747
		556 496
		364 900

4.3. Amortissements

En 2020, aucune dotation aux amortissements n'a été réalisée du fait du transfert au 01^{er} janvier 2020 de la compétence Assainissement collectif.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude
Développement du système de télésurveillance
Travaux d'extension du réseau de Landrethun Le Nord (Tranche 4)
Sécurisation des ouvrages clés sur l'ensemble du territoire
Travaux de passage en séparatif du réseau Rue Edouard Quenu à Marquise
Remise en service du dégrilleur du PR Ferber à Marquise
Mise en place d'un dégrilleur à l'entrée de la Station du Bourg d'Audinghen
Mise en place d'un canal de comptage à l'entrée de la Station du Bourg d'Audinghen

Afin de permettre de développer des programmes d'investissements en adéquation avec la réalité des réseaux transférés au 1^{er} janvier 2019, La terre des 2 caps lancera en 2021 sur la commune d'Audresselles un schéma directeur d'assainissement ainsi que la mise en œuvre du zonage d'Assainissement.

Un diagnostic sera réalisé également sur le réseau du bourg d'Audinghen afin d'optimiser la connaissance du réseau et permettre d'identifier les rejets d'eaux pluviales existantes sur le réseau séparatif.

Afin d'optimiser les performances des stations d'Audresselles et d'Audinghen des études seront réalisées en 2021.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le programme d'investissement suivant a été soumis à la police de l'eau suite à sa présentation en conseil communautaire en novembre 2020.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année [N], le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année [N].

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf L1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		2020
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 958
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	220.3
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m3	3.6 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	76%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'Assainissement collectif	60
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	31
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes des curages par 100km de réseau	1
P253.2	Taux moyen de renouvellement de réseaux de collecte des eaux usées	NR
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	96
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	19.14
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Non renseigné
P258.1	Taux de réclamations	1/1000